

CECA  
Conseil

COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

---

Luxembourg, le 17 juillet 1962  
350 f/62 (rev.1)

Le Conseil

P R O C E S - V E R B A L

de la 81e session du Conseil  
tenue le 22 mai 1962 à Luxembourg

---

Approuvé le 17 juillet 1962, lors de la 83e session

Par le Conseil  
Le Président

E. COLOMBO  
Le Secrétaire Général

C. CALMES

LISTE DES QUESTIONS TRAITÉES

	<u>Page</u>
1. Fixation de l'ordre du jour	4
2. Approbation du projet de procès-verbal de la 80e session du Conseil, ainsi que du sommaire des décisions intervenues au cours de cette session et de l'addendum à ce sommaire	7
3. Avis conformes sollicités par la Haute Autorité au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité en vue de l'affectation de montants provenant des prélèvements à des aides financières destinées aux travaux de recherche relatifs :	
- aux dégagements instantanés de gaz dans les houillères françaises : 374.000 unités de compte A.M.E. (aide complémentaire);	
- au tirage dans les cheminées de grands immeubles d'habitation : 82.800 unités de compte A.M.E. ;	
- à la pollution atmosphérique due à la combustion dans les installations de chauffage de charbons à haute teneur en matières volatiles : 13.000 unités de compte A.M.E. ;	
- au stockage de charbon en silo : 140.000 unités de compte A.M.E. ;	
- à la mise au point et à l'essai d'un emballage de charbon domestique conditionné pour le chargement direct dans le foyer : 121.875 unités de compte A.M.E. ;	
- à l'automatisation des installations des laminoirs réversibles : 1.260.000 unités de compte A.M.E.	8
4. Remplacement d'un membre démissionnaire du Comité Consultatif	9

	<u>Page</u>
5. Mesures tarifaires semestrielles pour le deuxième semestre 1962	10
6. Communication de M. Lapie au sujet des travaux en matière de politique énergétique	11
7. Résolutions adoptées par l'Assemblée lors de ses sessions des mois de mars et mai 1962	13
8. Liste des points susceptibles de figurer sur l'ordre du jour de la session de l'Assemblée du mois de juin 1962	14
9. Calendrier	15

Les Etats membres étaient représentés comme suit :

Allemagne

M. L. WESTRICK

Secrétaire d'Etat  
Ministère fédéral des Affaires  
Economiques

Belgique

M. SPINOY

Ministre des Affaires Economiques  
et de l'Energie

France

M. MAURICE-BOKANOWSKI

Ministre de l'Industrie

Italie

M. BOMBASSEI DE VETTOR

Ambassadeur d'Italie à Luxembourg

Luxembourg

M. Paul ELVINGER

Ministre des Affaires Economiques

Pays-Bas

M. J. W. DE POUS

Ministre des Affaires Economiques

Le représentant de l'Italie a donné délégation de vote à  
M. Paul ELVINGER.

La séance est ouverte à 10 heures par le Président, M. MAURICE-BOKANOWSKI (France).

Le PRESIDENT saisit cette occasion pour dire combien il est heureux de pouvoir présider la présente session du Conseil et souligne que, quelles que soient les divergences que l'on peut parfois constater quant aux moyens à mettre en oeuvre pour parvenir au but, tous les membres du Conseil sont cependant conscients que leurs efforts tendent vers la réalisation d'une Europe forte, unie et prospère.

M. WESTRICK rappelle que les membres du Conseil ont longtemps coopéré, dans un esprit d'excellente camaraderie et animés du même idéal européen, avec M. Jeanneney. Malheureusement, ils n'ont pas tous eu l'occasion de lui faire leurs adieux. Aussi M. WESTRICK est persuadé d'être l'interprète de ses collègues en priant M. Maurice-Bokanowski de bien vouloir transmettre à M. Jeanneney leurs meilleures pensées et l'expression de leur gratitude. M. WESTRICK conclut en assurant M. Maurice-Bokanowski que le Conseil a accompli avec M. Jeanneney un travail excellent et qu'il est convaincu qu'il lui sera donné de poursuivre cette tâche avec M. Maurice-Bokanowski dans le même esprit.

1) FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

(Point I du projet d'ordre du jour - document 318/62)

Le CONSEIL marque son accord sur le projet d'ordre du jour soumis par le Président (doc. 318/62) et comportant les points suivants :

- I. Fixation de l'ordre du jour
- II. Approbation du projet de procès-verbal de la 80e session du Conseil, ainsi que du sommaire des décisions intervenues au cours de cette session et de l'addendum à ce sommaire
- III. Avis conforme sollicité par la Haute Autorité, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, en vue de l'affectation d'un montant de 374.000 unités de compte A.M.E. provenant des prélèvements visés à l'article 50 du Traité à une aide financière complémentaire permettant de poursuivre les travaux de recherche sur les dégagements instantanés de gaz dans les houillères françaises, travaux pour la réalisation desquels la Haute Autorité, après avoir sollicité à cet effet l'avis conforme du Conseil lors de sa 52e session du 22 juillet 1958, avait accordé une aide financière prévue pour une période de trois ans.
- IV. Avis conforme sollicité par la Haute Autorité, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, en vue de l'affectation d'un montant de 82.800 unités de compte A.M.E. provenant des prélèvements visés à l'article 50 du Traité à une aide financière en faveur de travaux de recherche relatifs au tirage dans les cheminées de grands immeubles d'habitation.
- V. Avis conforme sollicité par la Haute Autorité, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, en vue de l'affectation d'un montant de 13.000 unités de compte A.M.E. provenant des prélèvements visés à l'article 50 du Traité à une aide financière en faveur de travaux de recherche relatifs à la pollution atmosphérique due à la combustion, dans les installations de chauffage, de charbons à haute teneur en matières volatiles.
- VI. Avis conforme sollicité par la Haute Autorité, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, en vue de l'affectation d'un montant de 140.000 unités de compte A.M.E. provenant des prélèvements visés à l'article 50 du Traité à une aide financière en faveur de travaux de recherche relatifs au stockage du charbon en silo.
- VII. Avis conforme sollicité par la Haute Autorité, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, en vue de l'affectation d'un montant de 121.875 unités de compte A.M.E. provenant des prélèvements visés à l'article 50 du Traité à une aide financière en faveur de travaux de recherche relatifs à la mise au point et l'essai d'un emballage de charbon domestique conditionné pour le chargement direct dans le foyer.

- VIII. Avis conforme sollicité par la Haute Autorité, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, en vue de l'affectation d'un montant de 1.260.000 unités de compte A.M.E. provenant des prélèvements visés à l'article 50 du Traité à une aide financière pour des recherches en vue de l'automatisation des installations des laminoirs réversibles.
- IX. Remplacement d'un membre démissionnaire du Comité Consultatif
- X. Mesures tarifaires semestrielles pour le 2e semestre 1962
- XI. Divers :
- a) Résolutions adoptées par l'Assemblée lors de sa session du mois de mars 1962 et celles adoptées lors de la session de mai 1962 ;
  - b) liste des points susceptibles de figurer sur l'ordre du jour de la session de l'Assemblée du mois de juin 1962 ;
  - c) calendrier.

2) APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA 80e SESSION DU CONSEIL, AINSI QUE DU SOMMAIRE DES DECISIONS INTERVENUES AU COURS DE CETTE SESSION ET DE L'ADDENDUM A CE SOMMAIRE

(Point II de l'ordre du jour - documents 165/62, 166/62 et 166/62 add. 1, rev. 1)

Le PRESIDENT soumet au Conseil :

- le projet de procès-verbal de sa 80e session (doc. 165/62),
- le sommaire des décisions intervenues au cours de cette session (doc. 166/62), ainsi qu'un addendum à ce sommaire (doc. 166/62 - add. 1 - rev. 1).

Le CONSEIL approuve ces trois documents.

3) AVIS CONFORMES SOLLICITES PAR LA HAUTE AUTORITE AU TITRE DE L'ARTICLE 55, PARAGRAPHE 2 c) DU TRAITE EN VUE DE L'AFFECTATION DE MONTANTS PROVENANT DES PRELEVEMENTS A DES AIDES FINANCIERES DESTINEES AUX TRAVAUX DE RECHERCHE RELATIFS :

- aux dégagements instantanés de gaz dans les houillères françaises : 374.000 unités de compte A.M.E. (aide complémentaire) ;
- au tirage dans les cheminées de grands immeubles d'habitation ; 82.800 unités de compte A.M.E. ;
- à la pollution atmosphérique due à la combustion dans les installations de chauffage, de charbons à haute teneur en matières volatiles : 13.000 unités de compte A.M.E. ;
- au stockage de charbon en silo : 140.000 unités de compte A.M.E. ;
- à la mise au point et l'essai d'un emballage de charbon domestique conditionné pour le chargement direct dans le foyer : 121.375 unités de compte A.M.E. ;
- à l'automatisation des installations des laminoirs réversibles : 1.260.000 unités de compte A.M.E..

(Points III, IV, V, VI, VII et VIII de l'ordre du jour - documents 311/62, 312/62, 313/62, 314/62, 315/62 et 316/62).

Le PRESIDENT, après avoir constaté que les membres du Conseil ne formulent aucune objection concernant lesdites demandes de la Haute Autorité, déclare que le Conseil, dans les conditions prévues à l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, a donné les avis conformes sollicités.

5. MESURES TARIFAIRES SEMESTRIELLES POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 1962

(Point X de l'ordre du jour - document 317/62)

Le PRESIDENT constate que les membres du Conseil, en leur qualité de représentants des gouvernements des Etats membres, marquent leur accord sur les mesures tarifaires semestrielles à appliquer au cours du deuxième semestre 1962 et contenues dans le document n° 241/62 du 17 avril 1962.

6) COMMUNICATION DE M. LAPIE AU SUJET DES TRAVAUX EN MATIERE DE POLITIQUE ENERGETIQUE

(Point XI de l'ordre du jour)

M. LAPIE rappelle que lors de la réunion informelle consacrée aux problèmes énergétiques qui s'est tenue à Rome le 5 avril 1962, les "exécutifs" des trois Communautés européennes avaient été invités à soumettre au Conseil de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, dans un délai de deux mois, des propositions en matière de politique énergétique. Déférant à cette invitation, les exécutifs désirent présenter au Conseil un rapport en la matière vers la mi-juin. Vu la décision prise par le Conseil de poursuivre exclusivement, lors de sa prochaine session du 12 juin 1962, son échange de vues sur les problèmes de fond et de procédure soulevés par la demande d'adhésion à la C.E.C.A. du Gouvernement du Royaume-Uni, M. LAPIE demande que soit précisé si le Conseil désire fixer, dès à présent, la date d'une réunion lors de laquelle les problèmes énergétiques seraient exclusivement examinés ou s'il préfère arrêter la date d'une telle réunion le 12 juin 1962.

Répondant ensuite à une question du Président, M. LAPIE déclare que la documentation en matière de politique énergétique pourra être remise au Conseil vers le 10 juin 1962. Le laps de temps nécessaire à l'étude de cette documentation pourrait être, à son avis, de 2 à 3 semaines, mais il est bien entendu qu'il dépendra essentiellement du délai que les membres du Conseil eux-mêmes estimeront nécessaire à cet effet.

Le PRESIDENT fait observer que, dans ces conditions, le Conseil pourrait envisager de fixer au mardi 10 juillet 1962 la date d'une session qui serait consacrée aux problèmes énergétiques.

M. WEBSTRICK répond qu'il comprend fort bien la situation dans laquelle se trouve M. Lapie. Il souligne ensuite que les informations publiées par la presse au sujet de la réunion informelle tenue à Rome ne concordent pas avec les impressions qu'il a pu en rapporter. A son sens, les progrès matériels enregistrés à Rome ne sont pas tels qu'il soit indispensable de précipiter la présentation du rapport de M. Lapie. Si M. Lapie estimait possible de remettre déjà au Conseil un projet de rapport, celui-ci pourrait alors émettre son avis sur la question.

M. LAPIE exprime le souhait qu'il soit donné acte à l'Interexécutif "Energie" que, conformément aux promesses faites à Rome, la Haute Autorité est en mesure au nom de l'Interexécutif de transmettre au Conseil la documentation en cause au début du mois de juin. Pour la suite, c'est-à-dire, l'examen de cette documentation, la décision appartient évidemment au Conseil.

Le PRESIDENT constate que le Conseil donne acte à M. Lapie de sa déclaration.

8) LISTE DES POINTS SUSCEPTIBLES DE FIGURER SUR L'ORDRE DU JOUR  
DE LA SESSION DE L'ASSEMBLEE DU MOIS DE JUIN 1962

(Point XI b) de l'ordre du jour - document 300/62)

Le PRESIDENT fait observer qu'il est vraisemblable qu'une partie importante de la prochaine session de l'Assemblée sera consacrée au débat concernant le Xe Rapport Général sur l'activité de la C.E.C.A. ; il suggère, dans ces conditions, que les membres du Conseil s'efforcent d'assister à cette réunion.

9) CALENDRIER

(Point XI c) de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT note l'accord des membres du Conseil pour tenir la 82e session le mardi 12 juin 1962 et la session suivante, en principe, le 10 juillet 1962.

o

o

o

Le PRESIDENT lève la séance à 10 heures 45.

---